

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 30 JUIN 2016 A 18H00

L'an deux mille seize et le 30 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS – M. DEMBELE - S. FEVRIER - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSES : B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA) - J-P MARTY (représenté par J.TABELLION).

ABSENTS : P. TAILHADES - A. LAMBERT.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Roger SERRADO.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Roger SERRADO, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Requalification du centre ancien.**
- 2/ Création d'emplois saisonniers.**
- 3/ Modification du tableau de l'effectif communal.**
- 4/ Révision des tarifs de la régie municipale des pompes funèbres.**
- 5/ Regroupement des régies et nomination d'un régisseur suppléant.**
- 6/ Logement des écoles.**
- 7/ Location logement de La Poste**
- 8/ Engagement de la procédure Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).**
- 9/ Rémunération des enseignants pour les Temps d'Activités Périscolaires.**
- 10/ Questions diverses.**

1/ Requalification du centre ancien

Mme le Maire informe l'assemblée que dernièrement M. ROUQUETTE, architecte, s'est rendu en compagnie de MM. DOMENECH et BITTER à l'ancien boulodrome pour pouvoir rédiger le cahier des charges et procéder à l'appel d'offres des entreprises (ou artisans).

Le plan topographique lui a été transmis pour faciliter sa tâche.

Vendredi dernier, Mme le Maire a rencontré le Président du Conseil Départemental, M. Kléber MESQUIDA, pour lui faire part de la continuité des travaux de la traversée. Prochainement, aura lieu une rencontre avec l'agence technique départementale. Ainsi, le projet sera transmis au Département et sera traité assez rapidement.

2/ Création d'emplois saisonniers

Mme le Maire informe l'assemblée que l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. Ainsi, cette année, il serait nécessaire de recruter sept agents saisonniers.

Pour les années à venir, il serait préférable de limiter à six le nombre de contrats saisonniers en privilégiant les nouveaux inscrits et les premiers inscrits.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de recruter sept agents saisonniers et de signer leur contrat de travail correspondant. Le conseil municipal accepte cette demande à la majorité des membres présents (UNE ABSTENTION : M. FEVRIER).

3/ Modification du tableau de l'effectif communal

Mme le Maire informe le conseil que Madame GALINDO Stéphanie répond aux critères requis pour être nommée Adjoint technique de 1^{ère} classe, au titre de l'avancement de grade. Elle propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (29/35èmes).

De plus, pour satisfaire aux besoins du service administratif, il conviendrait de passer à temps complet le poste d'adjoint administratif qu'occupe Mme AZEMA Angélique. Il conviendrait donc de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et de modifier, pour ces deux créations de poste, le tableau de l'effectif communal.

Le conseil municipal accepte ces deux propositions à l'unanimité.

4/ Révision des tarifs de la régie municipale des pompes funèbres

La commission des pompes funèbres s'est réunie le 6 juin 2016 et a actualisé les tarifs des prestations obsèques de la façon suivante :

-	Organisation des obsèques avec véhicule de transport	260 €	
	Prise en charge du corps à l'église - Véhicule de transport	230 €	
	Prise en charge du corps au cimetière + 50 € par porteur supplémentaire	105 €	
	Réception d'une urne cinéraire au cimetière	105 €	
-	Transport de corps à l'extérieur de la Commune		
	Forfait véhicule + 1 conducteur + 1 porteur	30 Kms	80 €
		60 Kms (maximum)	100 €
	Accompagnement		
	20 € x nombre de porteurs supplémentaires x nombre d'heures		
-	Ouverture - fermeture Columbarium		34 €
-	Ouverture de caveau		40 €
	Fermeture de caveau		40 €
	Creusement de fosse (Cimetière de CRUZY)		130 €
	Creusement de fosse (Hors Commune - 30 kms maximum)		260 €
	Enlèvement et remise pierres tombales		105 €

- Cimetière		
Changement de corps :		
- 2 porteurs	140 €	
Réduction de corps :		
- Boite à ossements	44 €	
- Housse d'exhumation	55 €	
- Premier corps	55 €	
- Corps suivants		
- Dépositaire		
- Ouverture	40 €	
- Fermeture	40 €	
- Frais de garde - 1 an (minimum)	61 €	
- Par trimestre en + (maxi 2 ans)	55 €	
Cercueil - Référence :		
Housse d'inhumation	44 €	
Soins d'hygiène et de présentation	275 €	
Soins d'hygiène - Cas spéciaux (accidents) - Dimanche et jours fériés	318 €	
Habillage + toilette mortuaire	132 €	
Suppléments éventuels		
TOTAL T.T.C		
Dont T.V.A	20 %	

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

5/ Regroupement des régies et nomination d'un régisseur suppléant

Afin de faciliter la gestion de la régie de recettes, il conviendrait de regrouper la régie des droits de place, la régie des droits de photocopies et la régie des droits de publication en une seule régie.

De plus, suite au départ de M. VALETTE, régisseur suppléant, il conviendrait de nommer un autre mandataire suppléant afin de pourvoir à l'absence de Mme AZEMA Angélique, régisseur titulaire. Mme le Maire propose comme régisseur suppléant, Mme Valérie ISABAL. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6/ Logement des écoles.

Des travaux d'isolation thermique ont été entrepris au logement des écoles situé au 1^{er} étage. Ces travaux ont débuté au mois de mars 2016 et ne sont pas achevés à ce jour (fin des travaux prévisible : août 2016). Pour dédommager la locataire des désagréments liés aux dommages subis, Mme le Maire propose qu'un mois de gratuité de loyer lui soit octroyé. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7/ Location logement de La Poste

Les travaux de rénovation du logement de La Poste vont se terminer au 15 juillet 2016. Ce logement a bénéficié d'une aide PALULOS et d'une subvention de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. A ce titre, il est classé logement social et son loyer est conventionné. Prenant en compte ces paramètres, Mme le Maire propose de fixer le montant du loyer à 400 €, charges non comprises. Mme le Maire soumet ce montant à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité et l'autorise à signer le contrat de bail correspondant avec le futur locataire.

8/ Engagement de la procédure Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réforme de l'accessibilité, il convenait de déposer avant le 26 septembre 2015, l'agenda d'Accessibilité Programmée permettant de programmer sur 3 ans ou plus les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes

handicapées. Mme le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager cette procédure. Elle sollicite la commission des travaux pour établir un diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9/ Rémunération des enseignants pour les Temps d'Activités Périscolaires

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que certains enseignants de l'école élémentaire ont effectué des heures dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires, du mois de septembre 2015 au mois de juin 2016.

Il convient à présent de les rémunérer au tarif fixé par arrêté ministériel.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

10/ Questions diverses :

Rentrée scolaire 2016/2017 : Mme le Maire rappelle l'effectif scolaire à la rentrée 2016 : 62 élèves dont 23 élèves en maternelle et 39 en primaire. A ce chiffre, il convient de rajouter 9 élèves en toute petite section qui intégreront l'école à la rentrée 2016 s'ils répondent aux conditions de propreté. Ces enfants ne seront pas comptabilisés dans l'effectif scolaire.

Mme le Maire fait part au conseil de l'inscription de certains enfants de Cruzy à l'école de Quarante. Elle a pris contact avec la municipalité de Quarante pour lui signifier son opposition à ces inscriptions et de ce fait son refus à prendre en charge les frais de scolarité des enfants inscrits à Quarante. La mairie de Quarante lui a affirmé mettre un terme à ces inscriptions afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'école de Cruzy.

Raccordement en eau potable du Hameau de Montplo : M. CONSUL annonce que les travaux de raccordement ont été réalisés ce jour par l'entreprise SAUR. L'entreprise FRANCES viendra la semaine prochaine effectuer la désinfection du réseau et les essais de potabilité nécessaires au branchement des particuliers.

Contrats d'abonnement ORANGE : Mme le Maire souhaite que les contrats d'abonnement à ORANGE soient examinés et regroupés de façon à n'avoir qu'un seul fournisseur en téléphonie. MM. BITTER, CACCOMO, CONSUL et FEVRIER se chargeront de cette tâche.

PLU intercommunal : Mme le Maire fait part que, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une réunion associant la municipalité, l'agence catalane AURCA et la communauté de communes Sud Hérault aura lieu le 22 juillet 2016. Dans ce cadre-là, un diagnostic agricole doit être établi. Les agriculteurs vont recevoir un questionnaire qu'ils devront retourner avant le 31 juillet 2016.

Aire de jeux : L'aire de jeux refaite à neuf est à présent ouverte au public. En complément, Mme le Maire propose d'ouvrir au public les toilettes situées juste à côté. Par contre, elle précise qu'à la moindre incivilité, elles seront immédiatement refermées. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Travaux de l'église : M. TABELLION précise que la société OZONE est en train de placer les filets de protection à l'intérieur de l'église. Les travaux perdureront jusqu'au mardi 5 juillet 2016.

Station d'épuration : M. BITTER évoque les problèmes liés à la station d'épuration. Il a reçu la visite de la société SAUR qui a effectué des prélèvements de boues et va les analyser afin de vérifier leur texture. Si cette texture est conforme au cahier des charges, elles seront envoyées à la station de Montels, sinon, la SAUR les prendra en charge jusqu'à leur conformité.

Ressources en eau : M. DOMENECH fait part des doléances de la population relatives à la pénurie d'eau au niveau du puits et du Béal. Mme le Maire rappelle que l'eau devient une denrée rare et qu'il faut l'utiliser avec parcimonie et à bon escient. Dans le cadre de la gestion de la sécheresse, un arrêté de mise en place des mesures de restriction d'eau va être pris.

Le forage ne sera en exploitation que pour la consommation d'eau potable. De plus, elle précise que la loi NOTRe prévoit qu'en 2018, l'eau et l'assainissement seront de la compétence de la communauté de communes Sud Hérault. Elle précise également qu'il faut œuvrer pour faire aboutir le projet d'amenée de l'eau du Bas-Rhône sur la commune, ce qui contribuerait à protéger notre source.

Feu d'artifice du 14 août 2016 : Mme VINUELAS précise que le Football Club de Cruzy-Quarante-Montouliers s'est porté candidat pour animer la fête du 14 août associée au feu d'artifice pris en charge par la municipalité.

Par ailleurs, elle annonce que le comité des fêtes a annulé ses deux fêtes estivales : la fête de la musique du 18 juin et la fête du 5, 6 et 7 août 2016.

Implantation de constructions irrégulières : Suite au dépôt de plainte effectué par Mme le Maire relatif à la construction illicite d'un local au chemin de Gach, le Tribunal de Grande instance de Béziers nous a fait parvenir un avis d'audience pour le 27 septembre 2016. Il convient de confier le dossier à un avocat qui représentera la commune lors de cette audience.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} juin, la commune dépend territorialement de la Gendarmerie de Capestang. Cette dernière est intervenue sur la demande de la municipalité par rapport à l'implantation irrégulière de deux caravanes au lieu-dit « La Garde » et a réglé de façon efficace et définitive la situation.

A 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,